



# PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 14 AVRIL 2025

### **Nombre de membres :**

**Conseillers : 29** L'an deux mil vingt-cinq et le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du 2 avril deux mil vingt-cinq.

**Présents : 17**

**Excusé : 8**

**Pouvoirs : 8**

### **Présents :**

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Frédéric SABATIER, Eric BARRAT, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

### **Excusés avec pouvoir :**

Monsieur Julien DETREZ a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT  
Monsieur Éric VIVIN a donné procuration à Madame Christelle PAKULIC  
Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM  
Madame Malika VIVIN a donné procuration à Madame Mireille GOYET  
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT  
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET  
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO  
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS

### **Absents :**

Monsieur Franck SULTAN  
Monsieur Lucas GILLY  
Monsieur Roger BERNET  
Madame Bernadette BONZOM



# PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 14 AVRIL 2025

### ORDRE DU JOUR :

#### Désignation du secrétaire de séance

Stéphane MARLOT est désigné secrétaire de séance.

#### Décisions du Maire

#### Délibération n°2025-25 : Finances - Arrêt du Compte Financier Unique

**Monsieur le Maire désigne Catherine STEKELOROM, présidente de la séance pour ce point.  
Il sort de l'assemblée le temps du vote de cette délibération.**

Marie Aude PEZERIL

Le compte financier unique, CFU, constitue le dernier acte du cycle budgétaire. Il retrace les opérations de recettes et de dépenses réalisées durant la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile 2024. La présentation annuelle des comptes est réalisée pour la première fois à travers le compte financier unique qui se substitue au compte de gestion du comptable public et au compte administratif de l'ordonnateur.

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 modifie l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du CFU et généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales. En section de fonctionnement, les dépenses en 2024 se sont élevées à 8 592 854,42 €, soit 2,81% de moins que 2023. Et en recettes, nous avons réalisé 8 728 838,60€, soit 4,09% de moins qu'en 2023.

Avec les excédents reportés, nous avons une baisse de 3,15%. L'exercice 2024 marque une minoration que ce soit en dépenses comme en recettes. Une restructuration des services a permis de contenir, voire de diminuer certaines dépenses malgré les coûts toujours plus élevés des matières premières et des services. Les recettes fiscales marquent une légère baisse de 0,14%. Les recettes perçues dans le cadre des dotations et participations actent une baisse plus conséquente de 16,57%. La perception des impôts et taxes marque une légère baisse de 0,14% malgré la revalorisation des bases des impôts locaux de 4,41%.

Dans l'ensemble, les dépenses ont été maîtrisées, ce qui a limité l'impact sur notre résultat malgré une hausse des coûts de l'énergie, des produits manufacturés et des services, ainsi que les augmentations successives du SMIC et de l'augmentation des charges de personnel, par l'attribution de 5 points d'indice décidés par le gouvernement. La commune dégage pour 2024 un excédent de 1 034 748, 86 € y compris



# **PROCES VERBAL** **du** **CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance du 14 AVRIL 2025**

l'excédent reporté. En section d'investissement, les dépenses 2024 se sont élevées à 2 274 674,16 euros, soit 17,17% de moins qu'en 2023, et en recettes, pour 2 401 512,95 euros, soit 37,49 % en moins. Les dépenses d'investissement envisagées au budget 2024 sont majoritairement terminées. Un bon niveau de réalisation a été maintenu pour l'achat de matériel et d'outillage. Les travaux pour la réalisation du réseau pluvial quartier de Massane sont terminés. Les travaux de voirie et de désimperméabilisation de places de parking des rues Mistral et Lézardière se terminent. Les travaux de voirie Sainte-Victoire sont finalisés permettant un accès à l'ensemble de logements livrés en septembre 2024. Divers aménagements et installations ont été réalisés. La rénovation des murs et gradins et du parquet de la salle de danse du gymnase. Les volets d'un bâtiment du groupe scolaire Rostand. La réfection des escaliers et des remparts passage Bondiotti dans le cadre de l'aménagement du littoral. L'accueil de l'hôtel de ville a été réorganisé de manière à mettre à disposition des administrés un nouveau service pour les cartes d'identité et les passeports. La perception des recettes d'investissement est donc inférieure à 2023. Nous avons perçu le versement de subventions de différents partenaires, 200 000 euros de la part de la région pour la création de la maison de la jeunesse, 118 000 euros de la part du conseil départemental pour la rénovation de l'éclairage public.

L'exercice 2023 avait acté une forte augmentation de perception de recettes de subventions en raison de la finalisation de la construction de la maison de la jeunesse. En 2024 de nouveaux projets voient le jour et sont majoritairement en cours de réalisation, ce qui ne nous permet pas de percevoir la totalité des sommes accordées par nos divers contributeurs. Toutefois, des avances ont été perçues de la part de l'Etat, du conseil départemental et du lotisseur Bouygues Immobilier liées à la création et à la réfection de la voirie. La taxe d'aménagement a fortement diminué, moins 69,46%. La part des recettes du FCTVA augmente de 158,85%.

Un suivi rigoureux de nos dépenses comme de nos recettes a permis de maintenir à un bon niveau les investissements sans avoir recours à l'emprunt prévu au budget.

Concernant les résultats, les opérations réelles sans les restes à réaliser pour la section d'investissement et sans excédent reporté pour les sections d'investissement et de fonctionnement, nous avons en fonctionnement, en dépenses, un budget de 9 354 672 euros, nous avons réalisé 91,86% sur 8 592 854 euros.

En recettes de fonctionnement, nous avons un budget de 9 354 672 euros, nous avons réalisé 93,31% sur 8 728 838 euros. En investissement, le budget s'élevait à 6 533 791 euros. Nous avons réalisé des dépenses pour 2 274 674 euros et des recettes pour 2 401 512 euros. Soit un total de dépenses pour 10 867 528 euros et un total de recettes à 11 130 351 euros. Le résultat de l'exercice 2024 présente un excédent de 262 822,97 euros, excédentaire de 135 984,18 euros en fonctionnement et excédentaire de 126 838,79 euros en investissement. Le résultat de clôture présente un excédent brut total de 1 644 734 euros dont 1 034 748 euros en fonctionnement et 609 982 euros en investissement. Le montant net de l'excédent d'investissement 2024 s'élève à 380 106,36 euros, dont des dépenses engagées non mandatées pour 2 039 529 euros et des restes à réaliser en recettes pour 1 810 653 euros. Concernant les dépenses de fonctionnement des principaux chapitres, les charges à caractère général en 2024 se sont élevées à 1 902 678 euros et les frais de personnel pour 4 471 893 euros. Les dépenses sur ces principaux chapitres actent seulement une hausse de de 1,22%. L'inflation reste très présente, les produits manufacturés et le coût des services ont été contenus.



# PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 14 AVRIL 2025

Il est à noter que la renégociation de divers contrats nous a permis de maîtriser les dépenses et même de réaliser des économies. Les charges à caractère général sont minorées de 4,48% par rapport à 2023. Les dépenses de personnel sont contenues malgré les cinq points d'indice, les deux augmentations du SMIC et le glissement vieillesse et technicité. Vous avez ensuite l'état annuel des indemnités des élus municipaux.

**Adopté à l'Unanimité des membres présents et représentés, à l'exception du maire n'ayant pas pris part au vote.**

### Délibération n°2025-26 : Finances - Affectation définitive des résultats de clôture de l'exercice 2024

Marie Aude PEZERIL

Conformément à l'article L23-11-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à décider de l'affectation des résultats de clôture 2024 après constatation des résultats définitifs lors de l'arrêt du compte administratif. A cet effet, il est rappelé les résultats de clôture de l'exercice 2024. En investissement, un excédent de 126 838,79 euros, auquel il faut ajouter un excédent reporté de 483 143,83 euros, ce qui nous donne un résultat cumulé en section d'investissement à 609 982,62 euros. Pour le fonctionnement, le résultat 2024 s'élève à 135 984,18 euros pour lequel nous avons un excédent reporté de 898 764,68 euros ce qui nous donne un résultat total de 1 034 748,86 euros pour le fonctionnement. Compte tenu des dépenses engagées non mandatées des recettes en reste à réaliser, le résultat d'exercice pour les investissements s'élève à 609 982,62 euros avec des restes à réaliser en recettes de 1 817 653,24 euros et des restes à réaliser en dépenses pour 2 039 529 euros, ce qui nous donne un excédent net de 388 106,86 euros. Il est proposé à l'assemblée d'affecter 200 000 euros en section d'investissement à l'article 1068 et donc de laisser en report à nouveau au compte 002 la somme de 834 748,86 euros.

Vincent GOYET

Dans l'exercice budgétaire 2024 qui était difficile parce que les recettes et les prévisions sont difficiles à faire, on voit qu'on arrive à un excédent, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement. Ce qui est la preuve d'un suivi rigoureux de nos dépenses et de nos engagements par notre service finance. Donc merci à nos agents qui le suivent et merci aussi évidemment aux élus impliqués sur tous ces dossiers.

**Adopté à l'Unanimité**



# PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 14 AVRIL 2025

### Délibération n°2025-27 : Finances - Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2025

Marie-Aude PEZERIL

L'article L23-13-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières (essentielles et jointes au budget primitif) doit être faite afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires, annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2025 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 31 mars 2025. Il a été élaboré avec la volonté de préserver le pouvoir d'achat des contribuables saint-mitréens en refusant une augmentation des impôts, d'offrir aux familles un éventail large et diversifié de services et prestations, de contenir l'évolution des charges de fonctionnement marquées par un maintien de la dynamique des dépenses sous l'effet de l'inflation et du poste énergie, de maîtriser les charges de personnel tout en permettant le redéploiement des services et la mise en place d'une politique managériale valorisant la manière de servir les agents, de préserver l'autofinancement de la commune afin de maintenir un taux d'épargne satisfaisant, de recourir de façon raisonnée à l'emprunt, tenant compte à la fois des moyens humains de la collectivité et de ses capacités financières à porter les différents projets, de financer le programme d'investissement en mobilisant au maximum les recettes de la part de nos partenaires institutionnels, le conseil départemental, avec qui un nouveau contrat d'objectif dit CDTE a été négocié pour les projets structurants, mais aussi le Conseil régional, la métropole, l'État dans le cadre des dispositifs DSIL et DETR et cette année les fonds européens, FEDER.

La synthèse du budget : le budget primitif global présenté au vote du Conseil municipal pour l'exercice 2025 s'élève à 14 466 845€. Il marque une baisse de 8,95% par rapport au budget 2024. Pour le fonctionnement, nous vous proposons un budget de 9 281 000€ et en investissement, de 5 185 845€. Soit une diminution pour le fonctionnement de 0,79% et pour les investissements de 20,63%, une diminution totale de 8,95%. Ces chiffres traduisent la volonté de la commune de contenir les dépenses en s'adaptant aux ressources de la collectivité, en adoptant une gestion de bon père de famille.

Concernant la section de fonctionnement, elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts. Les dépenses réelles de fonctionnement de 2024 représentent 8 824 436 euros, soit une diminution de 0,49% en 2024.

Les crédits sont répartis ainsi : Pour les charges à caractère général, nous avons une diminution de 0,65%. Pour les charges de personnel, une augmentation de 1,3%. Les atténuations de produits, une augmentation de 6,68%. Les autres charges de gestion courante, une diminution de 3,07%. Les charges financières, une diminution de 7,25%. Les charges exceptionnelles, une diminution de 90,35%. Soit des dépenses réelles en diminution de 0,49%. Les charges de personnel représentent 52,81% des dépenses



# PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 14 AVRIL 2025

réelles de fonctionnement. Le chapitre 012 est crédité de plus 1,3% en tenant compte de l'évolution de carrière, de l'augmentation de 3 points des cotisations CNRACL, la mise en place du CIA et la participation employeur à la mutuelle prévoyance et l'éventuelle augmentation du SMIC de 2%. Le travail sur la réorganisation des services se poursuit afin d'optimiser le fonctionnement des services. Les atténuations de produits correspondent au prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU au prélèvement FPIC. Ce chapitre comprend les différents prélèvements voulus par l'Etat dont le principal bénéficiaire est la Métropole, notamment le prélèvement SRU qui diminue seulement de 2000 euros par rapport à l'exercice précédent.

Pour ce qui est du FPIC, la part dépense tout comme la part recette devrait prochainement disparaître. La loi de finances 2025 prévoit un nouveau prélèvement au titre du redressement des finances publiques, dit "dilico" dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales et des collectivités territoriales, dont le montant annoncé s'élève à 19 898€. Concernant les autres charges de gestion courantes, le chapitre 65 enregistre une baisse de 3,07% malgré la prévision afférente au recours indemnitaire d'un agent qui devrait s'élever aux alentours de 280 000€.

Les missions du CIAS sont réintégrées depuis le 1er janvier 2023. Une meilleure visibilité des dépenses et des recettes nous permet une nouvelle fois d'ajuster le montant de la subvention de fonctionnement à verser au CCAS en la diminuant de 180 000 euros. Les subventions versées aux associations s'élèvent à 73 020 euros. Les subventions précédemment votées pour les écoles sont désormais affectées en achats de prestations pour environ 14 000 euros.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, cantines, centres de loisirs, entrées culturelles, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État et à des participations de divers organismes tels que la caisse d'allocations familiales.

Les principaux postes de recettes sont les impôts et taxes dont les taux de fiscalité locale restent inchangés par rapport à 2024 mais dont les bases sont dynamiques. Les dotations et participations se maintiennent à un bon niveau et enregistrent une baisse de 0,04%. Les recettes réelles de fonctionnement 2025 représentent 8 230 379,61 euros. Elles diminuent de 0,21% par rapport à l'exercice précédent. Concernant la section d'investissement, elle s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 5 185 845 euros. Le volume des dépenses d'investissement est de 2 845 444,47 euros soit une minoration de 47,39% par rapport à 2024 et compte tenu d'un reste à réaliser important de 2 039 529 euros. Les principales dépenses sont des dépenses d'équipement concernant les opérations suivantes : La deuxième phase de l'aménagement de la place neuve pour 571 513 euros ; la mise aux normes de la crèche croque la vie pour 107 800 euros ; l'aménagement d'un terrain pour un dépôt des ulves pour 85 000 euros ; le remplacement de poteaux incendie pour 25 200 euros, la création de ralentisseurs et la mise en place de dispositifs de sécurité dans les quartiers de Varages et Massane pour 60 000 euros, et la finalisation dans le centre village pour 25 000 euros. La modernisation du réseau de vidéoprotection pour 44 300 euros : Dans le cas de la rénovation énergétique du groupe scolaire Jean Rostand, des prestations d'accompagnement dans le montage d'un dossier de financement européen pour 14 560 euros et dans le cas d'une convention avec le conservatoire du littoral, des études pour la réhabilitation de la ferme du Ranquet pour 50 000€. Concernant les recettes d'investissement, elles s'élèvent à 2 266 645 euros. Elles sont constituées de subventions inscrites en reste à réaliser pour 1 559 016 euros et inscrites au budget 2025 pour 224 398 euros. Un emprunt est prévu en complément des financements accordés par le conseil



# **PROCES VERBAL** **du** **CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance du 14 AVRIL 2025**

départemental et ne sera réalisé que si nécessaire comme nous l'avons fait en 2024 où nous avons inscrit ce budget dans les comptes, mais que nous n'avons pas fait. Nous avons également la dotation FCTVA, la taxe d'aménagement et les cautions pour 320 683€. L'opération pour compte de tiers concernant la réhabilitation de la ferme du Ranquet est en cours de réalisation pour 918 563€. A cela s'ajoutent les excédents de fonctionnement que nous avons votés juste avant pour 200 000€. Dans l'esprit d'une bonne gestion et afin de privilégier les investissements déjà subventionnés, il est à constater que la section d'investissement est inférieure à l'exercice 2024.

Concernant l'état de la dette, l'encours de la dette détenu par la ville au 31 décembre 2024 est de 3 345 055,45€, ce qui représente un encours de 564,00€ par habitant.

Vincent GOYET

Quelques compléments d'abord pour insister sur le fait que cette année 2025 est une année de concrétisation de nos grands projets. On vous présente un budget qui est d'abord un budget vert, notamment en termes d'investissement, où le grand projet est désormais en cours de réalisation avec l'aménagement de notre cœur de village qui rime avec revitalisation du cœur de village, avec renaturation et avec désimperméabilisation. C'est aussi un budget qui n'oublie pas un aspect important qui est la sécurité. On a commencé à déployer des ralentisseurs, on a la deuxième phase qui va être déployée du côté notamment des quartiers Varage Massane. Et je sais que c'est un sujet attendu par les habitants. Mais on a aussi évoqué la mise à niveau de nos serveurs et de notre réseau de vidéoprotection avec le déploiement d'une fibre municipale qui est en préparation.

Et enfin, évidemment, c'est un budget équilibré. Un budget qui s'appuie d'abord sur des dépenses maîtrisées. Et on ne peut pas ne pas faire le parallèle avec le budget de l'État. On nous annonce à nouveau qu'il va falloir aller chercher 40 milliards. Nous, on n'annonce pas d'objectifs de baisse de budget. Notre budget se construit avec des réformes internes qui permettent d'améliorer les services rendus à la population. Mais qui ne se fait pas au détriment, ni des agents municipaux, ni des services rendus. Donc je suis toujours un peu circonspect quand j'entends l'État annoncer des dizaines de milliards d'euros de baisse des dépenses sans qu'il nous explique comment il va faire. Nous, on fait d'abord et après on constate les résultats. Peut-être que l'État devrait s'en inspirer.

Un dernier point pour évoquer la question du logement social, qui, ces derniers temps, a fait couler un peu d'encre dans les Bouches-du-Rhône, et pour laquelle la commune de Saint-Mitre continue à demander à l'État une réévaluation du prélèvement qui lui est imposé. Dans la mesure où on estime, je le redis parce que c'est un sujet important, que les services de l'État ne font pas une analyse satisfaisante, c'est à dire une analyse réelle de la situation de la commune. Je devrais voir le préfet, je l'ai rencontré avec la ministre du logement il y a il y a une dizaine de jours, mais je devais le voir en tête à tête vendredi dernier. Ce rendez-vous a été décalé. J'attends que ses services nous recontactent pour le voir rapidement et qu'on puisse trouver des solutions et travailler main dans la main, ce que je souhaite. Et cela nécessite un dialogue et une confiance qui sont à construire.

Une année 2025 pour laquelle les travaux engagés sont très attendus par la population et où je ne doute pas qu'on ait de belles satisfactions. D'ici l'été du côté de la place Neuve, et d'ici la fin de l'année pour le reste du cœur de village avec les travaux qui sont en cours de réalisation en intramuros.



# **PROCES VERBAL** **du** **CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance du 14 AVRIL 2025**

Denis BARROERO

Je remercie d'abord le travail qui est effectué par les services financiers et par vous, monsieur le maire. Le budget qui vous est présenté est un budget à la fois que je qualifierais de transparent et de parfaitement clair. Premier point, donc, ce budget est conforme. J'enfonce une porte ouverte, mais il est parfaitement conforme au rapport d'orientation budgétaire que nous avons eu il y a quelques jours. Et sur lequel nous n'avions pas eu de remarque particulière à faire. De plus, ce budget nous a été présenté par madame Pezeril et vous-même, monsieur le maire, d'une manière très détaillée, en commission ad'hoc, et nous avons vu ligne par ligne le montage qui était donc prévu et effectué sur lequel on a eu à poser les questions qu'on avait à poser et on a eu les réponses que l'on souhaitait. Ce budget en fait est présenté à l'équilibre sans avoir recours à l'emprunt. Ce qui ne va pas donc alourdir la dette par habitant, qui, Madame Pézeril l'a rappelé en fin d'intervention, est tout à fait raisonnable par rapport aux communes identiques. Donc voilà pour le premier point, donc un budget que nous trouvons tout à fait acceptable de ce point de vue-là. Ceci étant, comme tout budget et vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, il ressort de contraintes extérieures qui deviennent de plus en plus fortes et je voudrais en citer 3, dont une que vous avez sans doute déjà rappelée. La première, de ces contraintes, c'est l'amende que je que je qualifierais volontairement d'inouïe et d'in vraisemblable pour la carence en logement social. Vous avez rappelé que vous avez rendez-vous avec le Préfet, mais je crains que ce soit un rendez-vous qui ne mène pas grande solution, vu les attitudes actuelles des représentants de l'État dans ce domaine-là. Mais on ne peut que souscrire et approuver votre souhait de rencontrer le préfet sur ces questions-là. Je rappelle que cette carence en logement social qui vient d'un passé fort lointain, nous n'en avons aucune responsabilité à l'heure actuelle et en dépit des constructions nouvelles, nous avons continué à avoir cette carence pour des années, peut-être même pour des décennies, si rien ne change.

Le 2e point de contraintes extérieures, c'est la baisse significative des dotations de l'État et qui vous amène à bâtir un budget en diminution, comme l'a rappelé Madame Pezeril, avec le pourcentage que vous avez cité. Nous savons que ces baisses de dotation de l'État proviennent des finances publiques nationales qui sont dans un état absolument déplorable. Et sur lesquelles les communes, et à commencer par la commune de Saint-Mitre, n'ont aucune responsabilité. D'autant que les budgets communaux sont toujours présentés et exécutés en équilibre. C'est une leçon qu'on peut donc rappeler à l'État qui, ne se prive pas de maintenir des déficits colossaux. À côté de cette baisse significative en chiffres de la dotation de l'État, je crois qu'il faut aussi signaler la baisse relative des subventions de la métropole puisque cette subvention si j'ai bien vu les chiffres, reste identique à 2023 et à 2024, donc ne tenant pas compte de l'inflation qui a joué pendant ces années-là. En fait, il s'agit d'une baisse relative, non pas absolue, mais relative.

Voilà pour les contraintes. Je ne rentre pas dans le détail. Madame Pezeril l'a fait parfaitement. Nous savons qu'il y a des contraintes qui pèsent sur cette baisse du budget communal cette année. Troisième point, je voudrais soulever le maintien des priorités que vous avez qualifié dans le ROB et que vous manifestez aujourd'hui dans la présentation du budget auquel nous pouvons souscrire très humblement. Vous maintenez donc une politique sociale, notamment menée en direction des familles via le CCAS. C'est d'autant plus remarquable, je dirais honnêtement, que nous étions un peu sceptiques lorsqu'il y a eu



# PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 14 AVRIL 2025

abandon du CIAS et le passage au CCAS. J'avoue que j'étais un peu sceptique à ce moment-là et nous l'étions, nous doutions de la capacité de rétablir une bonne situation et manifestement, les chiffres annoncés montrent que c'était une bonne opération. À côté de ce maintien des budgets sociaux, donc en direction des familles et de ceux qui en ont besoin, nous notons également que la vie associative, qui est si importante dans une commune, n'est absolument pas touchée puisque le maintien des subventions est assuré. À côté de cela, vous maintenez donc les équipements nécessaires, même s'il faut réduire un petit peu la voilure, ce qu'on comprend. Et notamment, vous maintenez la perspective de modifier progressivement notre flotte de véhicules en allant vers du véhicule électrique. Vous le faites raisonnablement, c'est à dire en fonction de nos possibilités. Sur les travaux, nous notons que la rénovation du centre ancien qui était vraiment une priorité se maintient et se réalise. Elle est en cours, vous l'avez rappelé, monsieur le maire. Nous notons également le confort qui sera accordé aux écoles, notamment par les équipements de pare-soleil que nous attendions depuis de longues années. Pour ces trois éléments, plus la rénovation de la ferme du Ranquet, effectivement nous souscrivons aux mêmes priorités que celles que vous nous avez annoncées.

Je voudrais rappeler, et vous l'avez dit, mais il faut le rappeler, que dans ce contexte très difficile, vous maintenez donc les taux d'imposition locale. Sur la taxe d'habitation qui ne frappe que d'une manière périphérique, que les résidences secondaires, mais surtout des taxes foncières sur le bâti et non bâti que vous maintenez au même taux, j'ai cru comprendre également que les taxes qui pèsent sur les entreprises ne seront pas relevées cette année. Ce qui est une bonne chose, vu les difficultés que peuvent avoir un certain nombre de concitoyens ou d'entreprises dans le contexte actuel. Naturellement, on est sans illusion, nous savons que si les taux sont maintenus par la commune, ce qui est une bonne chose, nous savons sans doute que l'assiette de l'Etat, sera, elle vraisemblablement revalorisée.

En conclusion, je crois que nous pouvons dire que nous souscrivons pour les raisons que je viens de développer et je vous remercie de m'avoir écouté. Nous ne pouvons que souscrire à ce budget, donc nous nous apprêtons à le voter.

Vincent GOYET

Merci beaucoup à vous pour ces mots, pour votre analyse. Je vais rebondir sur quelques points. D'abord, En matière de logements sociaux, j'y reviens, je tiens à indiquer l'écoute très importante du sous-préfet, M. Christophe Orgus, qui était présent il y a quelques mois en octobre pour l'inauguration du nouveau quartier de Sainte-Victoire. On a réceptionné 73 logements, dont 23 logements sociaux.

Donc il sait les efforts de la commune. Et aujourd'hui, puisque nous avons un nouveau préfet, l'objectif pour moi c'est de pouvoir le lui montrer. Le lui exposer. Et lui montrer que les services de l'Etat, dont je comprends qu'ils puissent être parfois débordés, n'ont pas forcément réussi à faire remonter un certain nombre d'éléments. Le dialogue n'est pas évident parce qu'il y a aussi des injonctions ministérielles. Mais néanmoins, ce dialogue doit être noué et nous verrons à quoi cela nous mène, mais je ne peux que saluer déjà le soutien du sous-préfet sur ces sujets. Concernant la métropole, alors effectivement les AC sont maintenues, elles ne sont pas augmentées, c'est à dire qu'il n'y a pas de dynamisme, mais elles ne sont pas non plus diminuées alors que là encore, les services de l'Etat poussent pour qu'on attaque les AC des communes. Et la présidente de la métropole, Martine Vassal tient bon sur ce sujet qui est tellement important pour nous. Encore les AC, cela représente quasiment 25% de nos recettes, donc elles sont



# **PROCES VERBAL** **du** **CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance du 14 AVRIL 2025**

majeures pour nous. Quasiment 2 millions d'euros. Sur le CIAS et le CCAS, effectivement, ce n'était pas évident au départ, mais même si j'avais été critique quand on avait engagé la commune sur le CIAS, j'ai quand même attendu deux ans d'exercice municipal en début de mandat, pour de l'intérieur, réussir à mesurer exactement l'enjeu, avant de prendre la décision de remettre sur pieds le CCAS. Là encore, il y avait des challenges. Au-delà des chiffres qui sont éloquentes et qui sont en faveur du dispositif que nous avons choisi, il y a surtout des services qui sont rendus à la population qui sont au moins aussi importants. Les chiffres c'est bien, mais l'accompagnement de notre population, de tous les âges de la vie, elle est au moins aussi importante. En matière de vie associative, effectivement, on continue à accompagner les associations et je remercie d'ailleurs Thierry Bazzali. On les a aussi accompagnées pour pouvoir diversifier leurs recettes. On les a accompagnées pour celles qui ne savaient pas le faire, pour aller chercher pour un certain nombre d'entre elles, des subventions aussi du côté du département. Et c'est vrai que quelques associations le faisaient. Aujourd'hui on en a davantage, et cela apporte un complément de financement. La non augmentation des taux, est évidemment importante, je n'ai pas besoin de commenter, mais simplement le rappeler parce que c'est une pierre angulaire de la politique municipale et on sait combien les difficultés pèsent sur les ménages et combien les bases nous échappent. Donc on maîtrise les taux. Et après une augmentation forte des bases l'an dernier, à priori cette année, l'État devrait se limiter à une hausse beaucoup moins importante. On nous a parlé de 1,7% alors que l'an dernier c'était autour de 7%. Donc on espère que l'État tiendra sur ces sujets-là. Et enfin le soutien aux entreprises reste présent de la part de la commune.

Sur le cœur du village, la revitalisation doit participer au renforcement de l'attractivité économique pour les commerces existants et on l'espère pour ceux qui vont s'installer. Il y a quelques entreprises et quelques projets qui sont en cours. Et concernant la ZAC des étangs, on a vu combien la métropole a pu, à notre demande, réaliser des travaux d'aménagement et elle va poursuivre cette année. Parce que du côté de la métropole, effectivement il n'y a pas seulement les AC, il y a aussi les travaux qu'elle réalise pour nous sur notre territoire, on a un nouveau château d'eau en cours de construction. Et on a eu en 2020 du côté du site de Saint Blaise, la réalisation du pavillon d'accueil, le réaménagement du Grand PHI du site, le parking. Et maintenant que la DRAC s'apprête enfin à mettre à disposition des collections qu'on lui a demandées, on devrait dans quelques semaines pouvoir officiellement inaugurer, avec la présidente Martine Vassal, le pavillon d'accueil de Saint Blaise. Et vous serez évidemment tous conviés et prévenus pour cette inauguration officielle.

La métropole n'augmente pas les AC mais les maintient, et on peut compter sur elle sur de nombreux sujets pour investir sur la commune de Saint-Mitre. Si sur certains sujets, on le sait, sur les déchets, il y a encore des points d'amélioration, c'est aussi du civisme qu'on doit renforcer, et concernant les autres sujets qu'on doit mettre en place, la métropole est pleinement partenaire de la commune.

**Adopté à l'unanimité**



# **PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance du 14 AVRIL 2025**

### **Délibération n°2025-28 : Finances – Vote des taux des taxes directes locales pour l’année 2025**

Marie-Aude PEZERIL

Je rappelle les taux de la fiscalité locale : pour la taxe d'habitation 10,81%, la taxe foncière sur les propriétés bâties qui est de 43,55% et la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 48,25%. Ces taux sont en vigueur depuis 2020. Le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022. Et il est proposé de maintenir ses taux de fiscalité directe locale.

**Adopté à l’unanimité**

### **Délibération n°2025-29 Finances – Autorisation d’inscription de biens de faible valeur en section d’investissement-Exercice 2025**

Marie-Aude PEZERIL

Il est rappelé à l’assemblée que par délibération du 12 décembre 2022, le Conseil municipal a adopté le principe de l’inscription en section d’investissement des dépenses mandatées ou engagées au-dessous du seuil de 1 000 € TTC, sous réserve que la liste détaillée des opérations effectuées dans ce cadre lui soit soumise de manière expresse. La catégorie des biens de faible valeur déroge à la règle du droit de l’amortissement prorata temporis introduit par la comptabilité M57. Le calcul de l’amortissement en année pleine à compter du 1er janvier de l’année suivant la mise en service est autorisé. Il convient donc ce jour d’autoriser l’inscription des dépenses engagées ou mandatées au titre de l’exercice 2024 dont le prix unitaire est inférieur à 1 000 € TTC. Donc vous avez la liste.

**Adopté à l’unanimité**



# PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 14 AVRIL 2025

### Délibération n°2025-30 : Environnement – Adhésion de la commune au plan départemental de lutte contre le frelon asiatique et oriental 2025-2027 proposé par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Patrick LAMBERT

Le frelon asiatique, appelé communément le frelon à patte jaune, et le frelon oriental qui lui est apparu assez récemment en 2021, sont des espèces envahissantes, qui menacent l'ensemble des Bouches-du-Rhône, en impactant plus particulièrement le secteur de l'apiculture et impactant bien sûr un déséquilibre écosystémique, sur les pollinisateurs qui y sont très importants. Face à cette urgence sanitaire, le département propose, dans le cadre de sa stratégie pour la biodiversité et son agenda environnemental, de coordonner un dispositif local de lutte contre les frelons asiatiques et frelons orientales en lien bien sûr avec le GDSA et le Fredon PACA. Le GDSA, les apiculteurs connaissent bien, c'est le groupement de défense sanitaire apicole et fredon c'est la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles, donc 2 organismes qui ont leur importance. En lien avec le GDSA FREDON PACA, la métropole, en donnant aux collectivités locales une place pour la protection de leur territoire, la présente Convention apporte aux collectivités partenaires des moyens supplémentaires pour agir sur le piégeage et la destruction des nids de frelons invasifs.

Les actions mises en place : des référents communaux formés aux enjeux des frelons invasifs, une coordination du piégeage sélectif en proposant une subvention d'investissement du département jusqu'à 70% du coût d'achat du piège sélectif. La mise en place d'une aide aux particuliers de 50% d'un montant TTC de la destruction du nid, aide plafonnée à 100€ par intervention. La commune, soucieuse de protéger ses apiculteurs et sa biodiversité, a décidé d'adhérer à ce plan. Il est ainsi proposé à cette Assemblée de formaliser l'initiative de la commune en se prononçant favorablement à son adhésion officielle et à autoriser Monsieur le Maire à approuver et signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Denis BARROERO

Juste une question, y a-t-il un coût ? Ou est-ce gratuit ?

Patrick LAMBERT

C'est gratuit. C'est entièrement supporté par le département.

Les particuliers qui ont des nids de frelon, qui veulent les faire détruire n'ont qu'à se tourner vers le référent de la commune qui a déjà été identifié. Ensuite, après approbation par le GDSA, et sur présentation de la facture une fois l'intervention terminée, le département procédera au remboursement des frais.

Vincent GOYET

Puisqu'il l'est évoqué, j'étais présent il y a quelques jours à l'Assemblée générale de notre association d'apiculture locale, présidée par François Moreau, qui a accepté d'être notre référent pour cet enjeu de



# PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 14 AVRIL 2025

lutte contre le frelon et évidemment, quand un administré saisira notre référent, la première chose à faire, sera d'aller voir sur place, voir si le nid est toujours habité, ou abandonné et voir s'il y a lieu ou pas de procéder à l'élimination.

Grâce au département, des coûts préférentiels pour tout le matériel et l'invention nécessaire.

**Adopté à l'unanimité**

**La séance est levée à 19h48**

**Le Secrétaire de Séance  
Stéphane MARLOT**

**Vincent GOYET  
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts**

